

**CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD CLEUNAY A RENNES**

**MARS 2023**

**TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES**

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 1 (Ecart n° )	<b>Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF</b>	12 mois	Projet d'établissement
Gouvernance	Prescription 2 (Ecarts n°2 et 3)	<b>Veiller à respecter les dispositions réglementaires (articles D311-5 et D311-16 du CASF) en matière de composition du conseil de la vie sociale.</b>	12 mois	Décision instituant le CVS.
Ressources humaines	Prescription 3 (Ecart n°4 )	<b>Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).</b>	3 mois	Qualifications prouvées des agents intervenant la nuit ( <b>copie des diplômes des CDD</b> )
Gestion des risques	Prescription 4 (Remarques n° 7 et N°8)	<b>Améliorer le dispositif de gestion des risques en mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.</b>	12 mois	Calendrier des réunions d'analyse de pratiques professionnelles

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	Recommandation 1 (Remarque n°1)	Elaborer un document unique précisant les délégations accordées au directeur